

Le 18 juillet 1979. M

(1)

Compte rendu des différentes actions et renseignements
entreprises et reçus depuis l'accident du 6 juillet
à Meknes - Maroua.

- Avertis par des missionnaires de retour du CEP d'un accid^{ent} grave ayant survenu à Maroua dans le Causse Meknes nous demandons une entrevue avec Direction (DOIREAU) pour le ~~Mardi~~ 10 juillet 1979.

- à cette entrevue sont présents

DOIREAU (Direction)

LEPANDU. DP CFDT

BERGEY CHS. CFDT

LEBOURGNE CHS CFDT

DAULON DP CFDT

- Après introduction et questions de notre part, M^r Doireau fait un historique et un compte rendu succinct de l'accid^{ent}.

Direction " Le Causse Meknes est utilisé pour des très faibles avec matières nucléaires (PO) en quantité telle qu'il n'y a pas de réaction nucléaire. après un très faible il faut décontaminer le causse. c'est à dire sortir le matériel (pauilles, appareils éventuels, échafaudages, etc) et l'éventer et puis passer une saie de peinture à base d'acétone * au produit saluant.

paru fuser le Po sur les murs de façon à ce qu'il ne contamine pas la zone. Cette opération se fait en tenue masque + combinaison vingle. C'est une opération dangereuse car les vapeurs dégorgées sont très inflammables. Il y a dans le chantier un (ou des) détecteur(s) de vapeurs explosives. D'après la Direction ce ~~aucun~~ détecteur n'indiquait rien ^{avant} l'explosion. Après décontamination, on procède en principe et obligatoirement à une ventilation forcée pour évacuer les vapeurs d'acétone, avant d'autoriser la rentrée du personnel.

L'explosion est survenue lorsqu'un ^{à mi} décontaminé, en route sur un appareil (perceuse, ~~perceuse~~ meule). Une étoupe a provoqué l'explosion. Le caisson était occupé par une seule personne (ma vallette du SAS Maulhery) qui est morte (ou le camp?) et autres personnes se trouvaient à l'extérieur près de la porte du SAS. Elles ont été soufflées par l'explosion et gravement brûlées par ~~trois~~ ^{deux} d'entre elles et blessées pour la dernière. Elles ont été aussi contaminées légèrement. (1 Sadoy, 2 STMI, 1E L'agent de BIII a été envoyé à l'hôpital, et son cas était sans gravité a rejoint Paris. L'agent STMI gravement brûlé est mal des suites de ses brûlures à l'hôpital Persy à Paris où les 3 agents avaient été ~~brûlés~~ ^{amenés} ramenés par un ^{ambulance} spécial, qui effectuait le retour COTAM des métriciens. L'information a été bloquée par les militaires car ils la valenté du DAM et de la direction du CET qui voulaient produire l'information pour éviter "les bruits".

enseignement
1107

(1)

1979

(3)

scale traitement du problème en liaison avec la CHS
loq / Espais. Le rapport d'accident fait par cette
mission d'enquête sera communiqué au CHS de BIII
demande, on nous indique que l'accident n'est plus
utilisée sur le centre de BIII pour décontaminer, cette
affirmation est contestée par BEAUF de la CHS, BIII, CFOT
à notre demande, on nous précise qu'il existe une
Commission locale de Sécurité qui examine les conditions
de sécurité pour toute nouvelle manipulation. Celle-ci
étant de routine, elle n'a pas fait l'objet d'un ^{examen}
particulier

Nous avons demandé quelle était la contamination ^{requé}
par cet accident. Il nous a été répondu qu'à l'extérieur
du Centre Meknès la contamination était très limitée

Nous avons signalé à la Direction que des agents ^{aires}
se plaignaient du faible effectif SPS sur le site de Mouson
au regard de leur mission et des nombreuses tâches qui
leur sont assignées. On nous signale (la Direction) que
8 agents SPS seront recrutés à BIII, avec un contrat, les
obligeant à séjourner sur le site de façon à assurer en
permanence la présence supplémentaire par le SPS de
3 hommes x an. au CEP. Des embauches supplémentaires
sont à l'étude, par le SPR (Valduc au BIII) pour les
mêmes raisons en 1980 - Ces embauches se feront
partir à partir de personnel STMI. Nous avons fait

manqua que bien que nous enregistras avec satisfaction l'em-
ploi personnel d'entreprises étrangères avec contrat CEA, cela n'aug-
mentera pas pour autant le nombre d'agents de décontamination
sur le site puisque l'on remplacera simplement des agents
STMI par ces mêmes agents devenus CEA.

Fin de l'entretien avec la Direction. Ra-
duré environ 20 minutes.

À la fin de l'entretien nous indiquons à l'administration
que pour quelques jours nous ne le gênerons pas pour sa
recherche d'information auprès des autorités militaires qui
font une rétention d'information.

Le Jeudi 12 Juillet nous faisons un rapport de notre
entretien au conseil de section, au cours de ce conseil,
il est demandé de ne pas "couvrir" l'accident et de ne pas
être complice en ne discutant rien, en ne faisant pas
d'information.

D'autre part des précisions sont apportées sur les conditions
de travail et l'état d'esprit qui règne au CEA.

— Le SAS employé des "Mercenaires" chasseurs chevronnés,
c'est à dire des agents qui ont été prélevés dans des unités
CEA, et qui vont la bas pour des périodes courtes, pour
faire de l'argent. (2 à 3 mois) - Cette situation place ces
agents dans une recherche de primes (soyons honnête, mission
dangereuse ---) qui leur rapporte, dans des conditions
de travail qu'ils savent ou ne savent pas, en discutant
que cela ne durera pas longtemps pour eux, puisqu'ils ne
sont pas permanents et que finalement ils acceptent pour
de l'argent. Ils acceptent de prendre des risques - On fait
faire à ces agents n'importe quoi sans qu'ils soient spécialisés

travail) ceux qui connaissent les risques véritables. Tous les besoins du travail ont vu un agent conduire un engin domotique ^{sans} permis spécial, et écraser un de ses collègues parce qu'il ne connaissait pas bien l'engin - Il règne un esprit de chantier qui pose des problèmes de sécurité -

- le CHS local est composé de représentants des agents permanents (administratifs et techniques) qui n'effectuent qu'une petite part de travail. En période de crû les agents municipaux sont les plus nombreux et effectuent les tâches les plus risquées, il est anormal que ces agents ne soient pas représentés dans le CHS local. C'est pourquoi nous demandons l'élargissement du CHS local avec représentants des CHS des centres.

Mardi 17 juillet: Bureau élargi à la CHS

- au cours de cette réunion de Bureau, le sentiment de complexité s'accroît et il est décidé de rendre visite au Bureau National pour y faire un compte rendu et apporter nos connaissances et nos questions au sujet de l'accident. DAULON, DEL SGNOL et LEPANOU (DA) se rendent dans la nuit midi au B.N.
- les informations arrivent des services au lieu de recherche des volontaires pour aller à Mururoa pour faire du contrôle et de la décontamination. (les personnes sont recherchées à B III et Valduc) au B III ou VALDOC, on ne sait pas).

- on apprend que l'un des Brulés de la STMI est décédé à l'hôpital dans le week-end. (signale + haut) ce qui fait le nb de victimes à 2..

- la zone "Denise" au se trouve MEKNES et "Bauchée" ^{en} à 3 km (interdite? Balisée? Contrôlée?).

- la contamination du fait de Meknes est effectivement faible (combien?) mais des matériaux qui venaient d'être ^{jetés} du camion et qui se trouvaient devant le patio paraissent être entières, ont été projetés par l'explosion et ont contaminé une zone aux alentours de Meknes (quelle zone, quelle superficie, quelle quantité?).

- Il est décidé de demander au B N.

→ de convoquer une CCHS sur ce problème et d'y poser les questions suivantes.

a) Nombre d'agents CEA et non CEA sur le site MEK ^{NES} et aux alentours, au moment de l'accident.

b) Contamination autour de MEKNES, importance ^{en} superficie et quantité

c) à quel stade de la décontamination du caisson en était-on au moment de l'explosion.

d) la zone est-elle interdite, Balisée, contrôlée.

e) Mesures prises à la suite de cet accident pour la décontamination ou autres mesures nécessaires

f) Mesures prises pour éviter un tel accident à l'avenir

g) y a-t-il une équipe d'intervention, au cas où elle

- 1) Comment et caustique le système des vapeurs explosives, place dans le caisson, nombre de détecteurs?
- 2) le cap de MR Villetto est-il contaminé. quelles sont les mesures prises?
- 3) Quelles conclusions sociales ont les agents STMI?

Il est décidé, en outre, de demander au BN d'intervenir parce que la CHS locale soit élargie aux représentants de CHS des centres envoyant de municipalités à Murusoc.

Mardi 17 juillet visité au Bureau National.
DAULON - LEFANDU. de 15h00 à 16h30.

Au cours de cette réunion nous rencontrons.

- VAN KAMPEN
- ZERBIB.

Nicole - Colette Muset. Christiane Levi.

- Nous mettons les membres du BN. au courant de tout ce que nous savons, eux même étaient déjà au courant par Valduc et Sadlog.

- Nous leur faisons part de notre demande de CHS, des questions et de l'élargissement de la CHS locale.

Ils nous proposent de faire une action sur le centre consistant à reprocher sans taper un texte qui a déjà été fait écrit à Sadlog sur le cahier de mise en demeure. (voir en annexe le texte de Sadlog et celui que nous avons écrit).

quelques questions supplémentaires nous venant à l'esprit au cours de la discussion et des informations que vous avons eues entre temps.

- la cuve Meknes a été amorcée pour éteindre l'incendie qui s'est déclaré à la suite de l'explosion. Le Plutonium qui avait été fixé sur les parois internes du circuit a donc été entraîné par l'eau, qui maintenant dans ce qui l'on dit remplit le circuit à 1/2 jusqu'à la palpe - Ce plutonium en solution, ne risque-t-il pas de faire une solution qui pourrait atteindre la capitale ?

- L'intérieur de la cuve Meknes est sous surveillance télévisée, et les manip (Tris faibles) sont magnétoscopées. Est-il possible de voir ces relevés magnétoscopiques ?

- Le détecteur d'explosivité se situe dans la gainne d'aspiration, au point haut de la cuve - Il indique (parait-il, et sans réserve de vérification) 10%. Il faut un taux de 7% d'acétylène pour provoquer explosion - Ceci vient en contradiction avec ce que nous a dit la Direction

- Il est décidé que le Bureau National fera un communiqué National. Ce communiqué relativera les faits connus de lui et posera des questions. Les centres devront le diffuser.

- le Bureau National nous propose de participer à la commission d'enquête qui serait élargie aux centres ^{amis} russiens et donc de trouver des volontaires du CHS BTI pour y participer.

Mardi 18 juillet 1979

Réunion extraordinaire du Conseil et des représentants
CHS.

- Il est fait état de l'entretien avec le BN. au cours de cette réunion.
- la question de l'information du personnel se pose ^{pour} toujours
 - les uns veulent informer.
 - les autres craignent le secret de défense imposé par les ordonnances
- le texte rédigé sera écrit par les membres du CHS ^{CFDT} ou le cahier de mise en demeure.
- D'autres questions ont soulevées.
 - a) - quand la manipulation MEKNES a-t-elle été mise au point?
 - b) combien de fois a-t-elle fait des lirs dans ce casson?
 - c) qui est responsable du casson, des manipulations ^{et} et expériences qu'on y fait?
 - d) les agents qui interviennent dans Meknes sont-ils au courant des risques qu'ils encourent? Ya-t-il des fiches d'autorisation de travail pour ce genre d'expériences.
 - e) Nombre et composition du personnel présent sur le site de Maroua, par centre et par entreprise

au moment de l'explosion, et de manière générale.
Ceci pour appuyer notre demande de CHS élargie,
de peur qu'il y ait des CHS locaux faisant intervenir
des membres d'entreprises extérieures -

f) la réglementation CEA est-elle applicable sur le
site de Mururoa.

- Au cas où notre proposition de participation des
représentants des CHS à la commission d'enquête
soit acceptée par l'administration, le BN nous a
demandé que soit choisis des volontaires pour faire
partie de cette commission - ont accepté

→ CLEMENT - CHS CFDT

Jusqu'au 8 Aout

- peut-être MANDET (actuellement en
vacances) après le 8 Aout.

Des 14h00 clement et Guibon vont.

écrit le texte (voir annexe) sur le cahier de mise en
demeure. (Penillon absent (vacances) et Douvencin absent
hasche verte). C'est Mangency ^{Senet} CHS (sécurité) qui
les accueille, pas en attendant de la présence du cahier et
qui doute au instant de leurs droits - le texte est
écrit malgré tout quand le cahier est trouvé!!

- Un telex du 18-7-79. 12h35 de l'administration
avait l'ensemble des services, de l'accident de 8.7.79

Vent au moment de l'accident.
↓

Océan

Denise
MeKno

↑ Nord

Pane

Lagon

Base vie anémone.

↑
environ
12 km
↓

Foucm

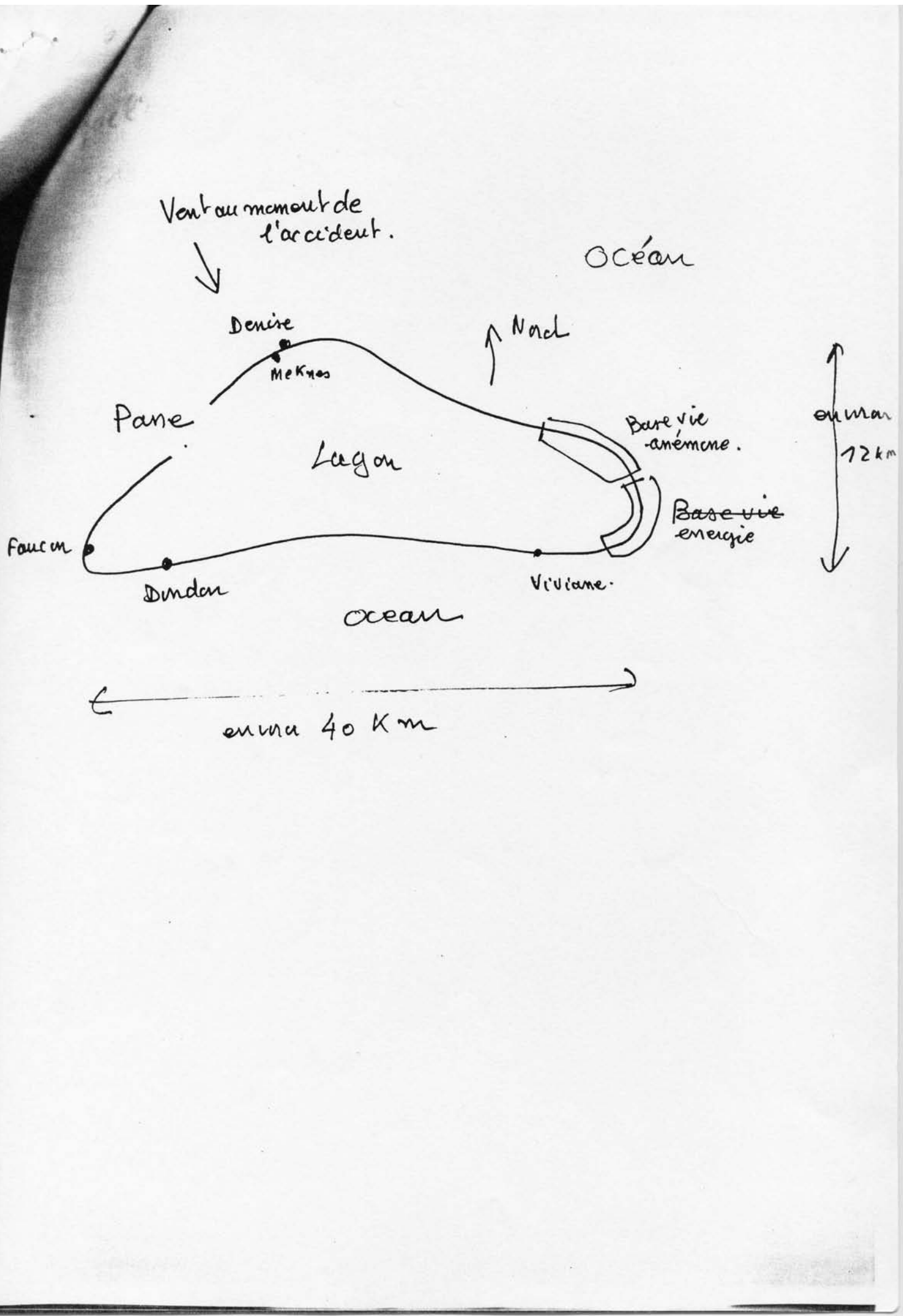
Dmdan

Base vie énergie

Viviane.

océan

← environ 40 km →



L'accident de 8 Juillet pose plusieurs problèmes
que l'on devra poser.

- 1) — Conditions de Sécurité sur le Site de Mururoa.
- 2) — Conditions de Travail sur Chantier.
- 3) — Etat de certains agents Muscimans que
l'on change complètement, quant à leur possibilité
de critiquer les conditions de Travail et de Sécurité
en faisant d'eux des "Mercenaires", d'ailleurs depuis
→ Une action serait sans doute nécessaire, pour
mettre en garde les agents contre les risques qu'ils
encourent à accepter de telles conditions de travail
pour de l'argent.
— Il faudrait aussi peut être demander de
modifier les conditions qui rendent les agents
en "chasseurs de primes".
- 4) Changer la composition du CHS local en le rattachant
aux CHS des centres muscimans.
- 5) Créer un C.S.H.S.

— Nous rencontrons des problèmes pour faire évoluer
la situation, du fait de la présence imputable en septembre
de l'année.

les agents victimes de l'explosion

- Mr Villette. SPS. Montphery - Decede' des debrus
- Mr. Fromont au Fremont. STMI ^{Valduc} - Decede de ses brulures
- Mr Des Bois. SAR/IDS Saclay. Brulé
- Mr Lacour STMI Brulé.
- Mr Marguati de SPS BIII. blessé

STMI Société Traitement Matériaux Irradiés
76 Rue des Chateau des Renlières
Paris 13^{ème}

- Mr Villette était à l'interieur. Il avait en route une machine (perceuse, meule).
- Ces agents travaillaient avec marque et cautions visuelles. Leurs brulures ont compliquées par la presence du vinyle fondu sur la peau.

Pourquoi ces questions?

Toutes ces questions que nous posons, prouvent qu'un accident au travail a des causes multiples.

Voilà toutes les questions que nous nous posons. En l'absence d'informations, nous nous interrogeons sur les causes qui ont provoqué ce drame, et nous voulons les connaître pour que cela ne se reproduise pas.

Pour cela nous posons 4 Revendications

CONCLUSION

~~Nos revendications sont justes, elles n'ont que pour but, q~~

Le Secret n'a jamais été une politique qui puisse se justifier. Nous demandons non seulement l'information, mais aussi de participer à la recherche de la vérité car les travailleurs de BUI qui vont sur le site ont le droit de savoir la vérité, de connaître cette vérité.

1. La cure Meknes ne doit servir qu'à
seul fais. Mais pour des impératifs
économiques il a été décidé de la
démonturer et de la réutiliser.
2. Le travail se faisait avec des scap
ondures usagés presque H.S. et Herminif.
3. Les personnels du site STMI. CEA
et autres n'osent pas dire qu'ils sont
malades ou ont peut-être été blessés pour ne
pas être exemptés de travail. Cette
situation signifie qu'il y a un
manque à gagner important.
- sur le plan hygien des hépatites
virales et des infections à amibiens
on a déjà été alerté. mais rien n'a
été dit ni écrit.
- tous les effluents actifs ou non sont
pulvérisés en mer par vent favorable.
- Pour le réacteur carbure tout ou
presque l'05 et remplir sans la
cure Meknes

4. La cuve Meknes sert à faire des
tir sous critique.

Le réacteur carbone sert à donner
une ~~source~~ source de neutrons au moment
où l'on met en œuvre que la
maîtrise des détecteurs de la
partie explosive qui entoure le
cœur VS, V8 et P0 de la bombe
et cela ne doit pas permettre
la réaction en chaîne.

8. Après ce tir tout l'intérieur ^{de}
la cuve est coulé enrobé et
jeté dans des trous de forage

9. l'accident du 6 juillet a été enregistré
sur magnétophone. Le feu a d'abord
pris et 7 secondes ^{après} après il y a eut
l'explosion. Le film est projeté sur
EEA